



18/05/2018

LA FRANCE PREND POUR DEUX ANS LA PRESIDENCE DE L'UNION EUROPÉENNE DES PROMOTEURS IMMOBILIERS

L'Union Européenne des promoteurs constructeurs (UEPC) regroupe 9 associations nationales de promoteurs immobiliers (France, Grande-Bretagne, Allemagne, Espagne, Belgique, Pologne, Roumanie, Norvège, Malte). Elle célèbre cette année son 60^{ème} anniversaire.

Elle a tenu son Assemblée générale le 18 mai 2018 à Bruxelles. A cette occasion, les associations membres ont élu à leur tête, pour une durée de deux ans, la Fédération des promoteurs immobiliers de France (FPI). Ce mandat sera exercé au nom de la FPI par Marc Pigeon, ancien président national.

Cette présidence revêt un intérêt stratégique pour tout le secteur de la construction, car si le logement n'est pas une compétence de l'Union européenne, nombre de textes adoptés et de décisions prises dans le cadre de politiques sectorielles ont un impact direct sur les marchés nationaux de l'immobilier neuf :

- Fiscalité (ex : taux de TVA pour le logement social ou l'accession sociale à la propriété)
- Environnement (ex : procédures de concertation sur les projets d'aménagement urbain, protection de la biodiversité)
- Energie (ex : définition d'objectifs contraignants de performance thermique des logements, règles d'équipement des immeubles en bornes de recharge pour véhicules électriques)
- Aides d'Etat (ex : édicton des règles de concurrence entre le logement social et le logement privé)
- Protection du consommateur (ex : harmonisation du crédit immobilier et du crédit hypothécaire)

« Dans l'exercice de la présidence de l'UEPC, et dans ses contacts avec les décideurs européens, la FPI fera prévaloir les mêmes ambitions qu'au niveau national : produire plus, mieux et moins cher ; accompagner les révolutions environnementale et numérique qui transforment le secteur ; lutter contre la surenchère normative. » commentent Alexandra François-Cuxac, Présidente de la FPI France et Marc Pigeon.

A PROPOS DE

La Fédération des promoteurs immobiliers (FPI) est l'unique instance professionnelle représentant les promoteurs immobiliers du secteur privé en France, dont elle négocie les accords de branche. Le chiffre d'affaires de la promotion privée est proche de 40 Mds d'€, elle emploie 26 400 salariés (données rapport de branche 2016). La FPI rassemble plus de 570 sociétés de promotion adhérentes via 18 chambres régionales, en métropole et outre-mer. Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur la production immobilière (logement, immobilier d'entreprise et résidences services), la FPI promeut les intérêts de la profession. Dans cette optique, elle échange avec l'ensemble des acteurs du secteur de l'immobilier et participe activement à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires.

La FPI met à disposition des décideurs publics son Observatoire Statistique National du logement neuf, élaboré à partir de la production et des ventes de ses adhérents et représentant 90% du marché.

La FPI intervient également auprès des instances européennes via l'Union Européenne des Promoteurs-Constructeurs (UEPC). Elle est présidée depuis le 1er juillet 2015 par Alexandra François-Cuxac.

CONTACT PRESSE :

Sophie Mazoyer - FPI France - 01 47 05 44 36 – s.mazoyer@fpifrance.fr